



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2020

### Présents :

MMes Mrs Bernard GRÉHANT. Jérôme HANOTAUX. Sylvain ALLONSIUS. Yannick NOÉ.  
Jérémy LETERTRE. Anthony MANGENEY. Valérie LOISELEUX. Thomas BAZIN. Freddy LAROCHE.  
Raphaël POTDEVIN. Gaël BAZIN.

### Absents :

Laëtitia AUDIN : pouvoir à Valérie LOISELEUX  
Sandrine MONCHET : pouvoir à Bernard GRÉHANT  
Fleur COUSSANTIEN : pouvoir à Jérôme HANOTAUX

Secrétaire de séance : Jérôme HANOTAUX – Début de séance à 20:10.

### Compte rendu de la dernière réunion de conseil

Adopté à l'unanimité.

### Foire d'Automne

Demande d'autorisation transmise par Yannick Noé et Bernard Gréhant en préfecture et sous-préfecture le 17/9, le message adressé à Mme la Sous-préfète le 10/9 étant resté sans réponse. Copie avancée transmise également en gendarmerie et SDIS.

### Adhésion au dispositif scolaire ENT de l'école numérique

Il s'agit de permettre le dialogue Enseignants-Parents-Elèves via Internet en utilisant des outils qui ont fait la preuve de leur efficacité en lycée, puis en collège et maintenant dans les écoles. L'adhésion au dispositif, via l'ADICA (Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne), l'audit technique (200 € HT), les frais d'application mobile (0,30 € HT/élève) sont à la charge de la commune.

Coût (sur base 79 élèves, pour 3 ans de 09/2020 à 08/2023) : 697 € TTC

Complément d'info : Dans le cadre d'une expérimentation du ministère de l'EN couvrant 2 départements (Aisne et Val d'Oise), soutenue localement par la cc3r, l'adhésion à l'ENT est obligatoire. L'école d'Aubenton a déposé un projet (MERMOZ) auprès de l'Inspection académique, qui devrait se traduire par une dotation d'équipements informatiques (tablettes) et robotiques.

Le conseil vote à l'unanimité l'adhésion au dispositif ENT de l'école numérique.

*Pour tous les projets de travaux ou d'acquisitions votés ensuite ci-dessous, le conseil charge le maire de solliciter auprès de l'État, la Région et/ou le Département les subventions permettant la réalisation de ces projets. Les dossiers ont été préparés par le maire et/ou les adjoints.*

### Travaux de voirie 2021 (demandes de subventions)

Le conseil se prononce ensuite sur les travaux de voirie à réaliser en 2021. Tous les projets ci-dessous ont été votés à l'unanimité, à l'exception du projet d'élargissement de trottoir sous pont SNCF, reporté après longue discussion par le conseil dans l'attente des résultats donnés par le plateau ralentisseur et d'une enquête auprès de la société Team 3 et d'autres communes ayant mis en place un même dispositif.

# Bois Millet : Voirie définitive, sans aire de retournement, avec parking prévu dans la parcelle n°1 au-dessus du bâtiment scolaire pour résoudre les problèmes d'engorgement aux heures de sortie.

Maîtrise d'œuvre ECAA. Demande de subvention auprès de l'État « Plan de relance » (Taux demandé 80%) ou DSIL (60%)

- Coût relevé topo : 450 HT (commande passée)
- Coût étude et MO : 11 000 HT
- Coût réalisation : 260 000 HT (prévisionnel)

# Voie Communale Hurtebise reprofilage et revêtement VC27 sur 750 m

Maîtrise d'œuvre ADICA. Demande de subvention APV (Taux demandé 70%)

- Coût : 56 602 HT

# Voie Communale Ribeuville-Logny revêtement du complément VC33

Maîtrise d'œuvre ADICA. Demande de subvention APV (Taux demandé 70%)

- Coût : 19 068 HT

# Rue de Brunehamel : Plateau ralentisseur 30 km/h

Maîtrise d'œuvre ADICA. Demande de subvention APV et Amendes de Police (Taux demandé 70%)

- Coût : 19 494 HT

# Rue de Brunehamel : Élargissement trottoir sous pont SNCF (MO ADICA) (SA)

Demande de subvention APV et Amendes de Police et PMR (Taux demandé 70%)

- Coût : 36 160 HT (non voté du fait des craintes et objections soulevées)

# Miroirs (3 au carrefour ADMR, 1 carrefour Logny, 1 carrefour Hurtebise)

Demande de subvention ADP

- Coût :

### Autres projets de travaux ou acquisitions

Tous les projets ci-dessous ont été votés à l'unanimité par le conseil municipal.

### Chapiteau pour fêtes communales avec parquet

Demande de subvention DETR si convention de mutualisation (Taux demandé 60%) API(20%) et/ou Plan de relance (80%)

- Coût option tente seule : 7 831 HT
- Coût option tente et parquet : 20 233 HT

Il est rappelé que, du fait de la dissolution de l'association « Comité des Fêtes », les fonds de cette association (15 574 €) ont été versés à la commune, qui gère directement le Comité des Fêtes.

Malgré le surcoût important du parquet, cette option est retenue par le conseil, pour autant que soit accordée une subvention d'au moins 30% sur l'ensemble, ce qui porterait la dépense à un montant inférieur à celui du transfert Comité des Fêtes. En dépit de ses inconvénients (poids et stockage, calage, entretien...) le parquet présente l'avantage d'un plus grand confort, notamment en cas d'averses (écoulement des eaux) ou d'utilisation en piste de danse. Meilleure sécurité pour l'ancrage et la tenue au vent. En cas d'absence de subvention, ou montant insuffisant, l'achat sera fait de la tente seule. Le conseil donne son accord pour la préparation d'une convention de mutualisation avec la commune de Logny-lès-Aubenton.

### Isolation façade Nord-Ouest salle Mermoz

Mur parpaings 240 m<sup>2</sup> à isoler par l'extérieur. Crépi de teintes identiques à celles des logements communaux Mermoz.

Demande de subvention DSIL (Taux demandé 60%) API(20%) et/ou « Plan de relance » (80%)

- Coût : 31 294 HT

### Isolation vitrages pignon Sud-Ouest salle Mermoz

Ces vitrages font l'objet de défauts de joints qui ont provoqué des infiltrations entre vitrages, nécessitant leur remplacement. Le maire remercie Raphaël Potdevin pour son implication dans ces dossiers d'isolation.

Demande de subvention DSIL (Taux demandé 60%) API(20%) et/ou « Plan de relance » (80%)

➤ Coût :

### Fresque sur façade Sud salle Mermoz

Demande de subvention DETR (Taux demandé 60%) API(20%) et/ou « Plan de relance » (80%)

➤ Coût : 8 460 HT

### Éléments de jeux, parcours santé et détente Phase 1

L'idée proposée par Valérie Loiseleux est de valoriser la partie du chemin des Remparts dans sa boucle Schlienger-Josso. Sa grande largeur permettant d'y loger non seulement table(s) de pique-nique mais aussi éléments sportifs en bois, le maire propose la commande d'éléments de parcours, utilisables par adultes et enfants (groupe scolaire, centre de loisirs...), présentés en séance, achetés par nos soins et montés par les employés municipaux.

Demande de subvention « Plan de relance » (80%)

➤ Coût : 7 480 HT

### Club House 2 (Modulaire)

NB : ancien dossier Club House 53 m2 (59 431 TTC)

En accord avec le président du CSA la subvention accordée de 10 000 euros est reportée en vue de s'orienter vers une solution indépendante de l'existant, lequel est en très mauvais état et en zone inondable.

L'idée est d'utiliser des constructions modulaires présentées en séance, pour servir aussi bien de vestiaires que de club-house. Les éléments modulaires seraient disposés sur une plate-forme réalisée par nos soins le long de la haie, et devront être habillés conformément aux prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France. Une telle réalisation et les finitions nécessaires nécessitent l'implication des membres du CSA (et/ou population volontaire) ce qui est bien dans l'esprit participatif recherché par tous.

Demande de subvention DETR et/ou « Plan de relance » (80%)

Vestiaires, douches et toilettes 4 modules : 54 750 HT + 15 750 HT

Club House 2 modules : 21 625 HT + 4 615 HT

### Stationnement des véhicules sur la cour de l'immeuble Collin

Le conseil approuve l'interdiction de stationnement de longue durée (par exemple plus de 48h) de remorques et/ou caravanes et de limiter le stationnement à 1 (ou 2 ?) véhicules par foyer habitant l'immeuble, autorisation à demander en mairie avec immatriculation. Marquages au sol à réaliser.

La consultation du bail emphytéotique accordé en 1984 à l'office HLM montre l'existence d'un droit de passage mais pas de stationnement. Cette consultation a permis de montrer que la commune ne se fait pas rembourser la taxe foncière... Pourquoi ? Depuis combien d'années ? Est-il encore possible de le faire pour l'année en cours et futures, pour les 3 dernières années ? (Enjeu : plus de 2 700 €/an)

### Tarifification restauration scolaire

Le conseil approuve qu'un seul tarif soit applicable à tous les écoliers, quelle que soit la commune d'origine, en supprimant le tarif majoré. Les 2 tarifs : scolaire / adulte restent inchangés par rapport à

l'année précédente.

### **Convention de regroupement scolaire**

L'actuelle convention nous lie à Beaumé, Besmont et Logny. Pour ces 3 communes, le regroupement est une obligation. Le coût calculé s'élève à 1300 euros environ par élève des 3 autres communes, tout en étant réduit par rapport à Aubenton.

Mais nous accueillons des élèves en dehors des communes de regroupement, avec ou sans subvention par ces communes par exemple pour les voyages scolaires (Bossus, ...). Nous avons accepté une nouvelle élève (Signy-le-Petit). Il est clair qu'il ne s'agit pas de mettre en concurrence les diverses écoles, mais de résoudre autant que possible des problèmes d'organisation pour les parents soumis à de fortes contraintes d'emploi (par exemple familles monoparentales).

De la même façon, notre commune est sollicitée par la commune de Brunehamel (demande de 460 €) pour un élève d'Aubenton qui y est scolarisé.

Dans ce contexte, le conseil décide, à l'unanimité :

- d'accepter la demande de financement émise par le maire de Brunehamel,
- de revoir la convention de regroupement scolaire en fixant un montant forfaitaire de 600 € par élève, et de faire la demande de financement pour un même montant aux différentes communes dont nous accueillons les élèves.

### **Clôtures (lotissement Bois Millet)**

Le conseil approuve, à l'unanimité, la dérogation accordée à Mme Dufour et M De Saint Aubin, concernant l'emploi de clôtures en panneaux rigides de hauteur 1,50 m avec embases béton enterrées et complétant les haies végétales. Avec extension à l'ensemble du lotissement le cas échéant.

### **Achat de masques lavables**

Le conseil, à l'unanimité décide de ne pas constituer un stock masques lavables, considérant l'équipement des familles et le développement des filières de production en France.

Location des salles municipales

Le conseil accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Il est fait état des préconisations émises par Monsieur le préfet de l'Aisne, en complément de l'arrêté étendant le port du masque. Dans le cas de fêtes et célébrations familiales, il est impossible à la commune de garantir le respect des règles de distanciation à l'intérieur des locaux loués par la commune.

Le conseil décide, à l'unanimité, de mettre fin jusqu'à nouvel ordre, aux locations de salles à des particuliers ou à des associations pour fêtes, repas, thés dansants etc. Cette disposition prendra effet à compter du 28 septembre.

### **Questions diverses**

Sous réserve de nouvelles dispositions sanitaires, et du respect des règles de port du masque et autres consignes, le conseil municipal valide la proposition présentée par Jérôme Hanotiaux d'un spectacle de magie, pour un budget 1700 HT (1h30).

La séance est levée à 23:10.